Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre2025 Commune de Villebois-les-Pins

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Villebois-les-Pins, se sont réunis à 17 heure 30, à la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 18 septembre 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Jean-Claude GERMAIN, Bernard GIORDANO, Jennifer NORIS, Franck POREE, Marianne ROUX.

Etait absente : Stéphanie BOUSQUET.

Madame le Maire ouvre la séance à 17h30.

M. GERMAIN Jean Claude est désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du Conseil précédent du 2 juillet 2025.

1- **Délibération pour approuver la modification des statuts du PNR des Baronnies Provençales :**
Le comité syndical du PNR ayant délibéré le 8 juillet 2025 en faveur d'une modification statutaire demande aux collectivités adhérentes leur avis sur cette modification.
Après présentation du courrier du PNR le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts.

2- **Délibération pour la révision 1 et 2 des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme SDED :**
Le conseil municipal, après présentation du projet délibère, approuve la modification des statuts du SDED et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

3- **Délibération pour approbation de l'assiette des coupes de bois de l'année 2025 proposée par l'ONF :**

Après visite sur place des personnes intéressées par la coupe d'affouage proposée par l'ONF, soit environ 80 m3 sur les 8000 m² de forêt proposés, le conseil municipal approuve la coupe et la commune désignera les lots attribués par tirage au sort quand sera connu le nombre définitif des administrés intéressés. Les lots attribués seront gratuits et la commune insiste sur la dangerosité de cette coupe et invite les attributaires à la plus grande prudence compte tenu des contraintes d'accès et de pente.

4- Délibération pour résiliation du contrat avec la société Mairistem by JVS :

Mairistem by JVS fournit le logiciel pour toutes les affaires courantes de la mairie.
Son tarif annuel étant une lourde charge pour la mairie (3642.20€ en 2025) et la secrétaire étant déjà formée sur AGEDI, Mme le Maire propose de mettre fin au contrat HORIZON à date du 31/12/2025.
Le conseil municipal décide de charger Mme le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour résilier ce contrat.

5- Délibération d'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI :

Mme le Maire expose aux membres du conseil le projet d'adhésion à AGEDI qui a pour objet de permettre à la commune de Villebois Les Pins de bénéficier de produits et services informatiques adaptés.
Après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt de la commune de bénéficier des tarifs mutualisés AGEDI, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'adhésion à AGEDI et à prendre toutes dispositions pour mettre en œuvre la présente délibération.

♦ ♦ ♦

Tous les points ont été abordés. Madame le Maire clôt la séance et remercie les conseillers municipaux à 19 h10.

Madame le Maire,
Marianne ROUX.